

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Objet : 2020-20 Construction de la station de pompage pour l'alimentation en eau du réservoir de Lacoste –
Modification des prestations : Remplacement d'un compteur DN65 pour le déplacement d'un compteur DN100 et
pour la pose d'un coffre de branchement électrique

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu l'article R.2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant le marché 2020-20 attribué à l'entreprise INEO MPLR le 11 mai 2021 d'un montant de 119.988,00 € H.T. et la nécessité d'adapter les prestations de branchement des compteurs électriques pour l'alimentation de la station de pompage du réservoir d'eau de Lacoste,

DECIDE

Article 1 : Un avenant n°1 est passé avec INEO MPLR, dont le siège est situé 1252 avenue de l'Aigoual – BP 40321 – 12103 MILLAU Cedex, portant ainsi le montant du marché à 121.708,00 € H.T.

Désignation	Montant
Remplacement d'un compteur DN65, pour le déplacement d'un compteur DN100 et la pose d'un coffre de branchement électrique	1 720,00 €
TVA 20%	344,00 €
Total	2 064,00 € T.T.C.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté de
communes du Clermontais

Le 23 juin 2022.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20220720-2022-37D_AU
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

